

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie rendement stratégique Aston Hill que vous devriez connaître. Vous trouverez les détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs Aston Hill inc. au 1-800-513-3868 ou à l'adresse info@astonhill.ca ou consultez le site www.astonhill.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

## BREF APERÇU

Code du fonds :	FE – AHF 817 LSC – AHF 815	Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs Aston Hill inc.
Date de création de la série :	22 juin 2015	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs Aston Hill inc.
Valeur totale du fonds au 23 mars 2016 :	44 213 420 \$	Distributions :	6 % annuellement, payables mensuellement
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,53 %	Placement minimal :	2 000 \$

## Dans quoi le fonds investit-il?

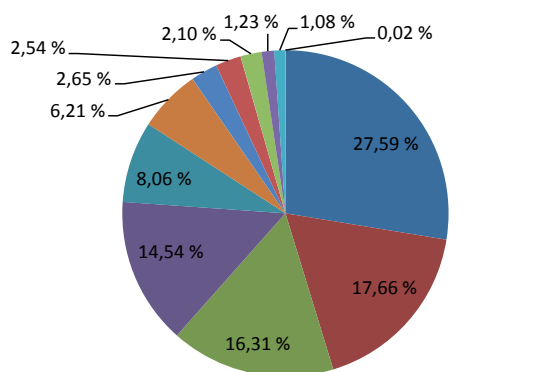
Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et américaines. Pour atteindre son objectif, le fonds investit actuellement dans des parts du Fonds de rendement stratégique Aston Hill.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 23 mars 2016. Ces placements changeront au fil du temps.

### Dix principaux placements (au 23 mars 2016)

1. Jefferies Financial	3,80 %
2. HRG Group Inc.	3,70 %
3. Hunt Cos Inc.	3,52 %
4. Enova International Inc.	3,39 %
5. 24 Hour Holdings	3,32 %
6. Mattamy Group Corp.	2,98 %
7. Patriot Merger Corp.	2,68 %
8. T-Mobile USA Inc.	2,54 %
9. Hexion Inc.	2,45 %
10. Ceva Group	2,39 %
<b>Pourcentage total des dix principaux placements</b>	<b>30,76 %</b>
<b>Nombre total de placements</b>	<b>52</b>

### Répartition des placements (au 23 mars 2016)



Finance	27,59 %
Biens de consommation disc.	17,66 %
Industrie	16,31 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14,54 %
Matériaux	8,06 %
Biens de consommation de base	6,21 %
Énergie	2,65 %
Services de télécommunications	2,54 %
FNB	2,10 %
Santé	1,23 %
Placements privés	1,08 %
Bons de souscription	0,02 %

### Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer le niveau de risque d'un fonds est d'examiner l'ampleur des variations de son rendement avec le temps, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

Gestion d'actifs Aston Hill inc. estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas nécessairement quelle sera sa volatilité future et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des actions de série TA6 du fonds au cours de la dernière année. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

#### Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible, car la série est en circulation depuis moins d'une année civile.

### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette information n'est pas disponible, car la série est en circulation depuis moins d'une année civile.

#### Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible, car la série est en circulation depuis moins de 12 mois consécutifs.

### À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à long terme;
- recherchent un portefeuille composé principalement de titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et américaines;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier.

**!** N'investissez pas dans ce fonds si vous souhaitez un placement à court terme à faible risque.

### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série TA6 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des actions du fonds, vous devez choisir le moment où les frais d'acquisition seront payés. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant investi	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous choisissez le taux avec votre représentant.</li> <li>Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.</li> </ul>
Frais d'acquisition reportés modérés	Si vous vendez : moins de 1 an après l'achat 3,00 % moins de 2 ans après l'achat 2,00 % moins de 3 ans après l'achat 2,00 % 3 ans ou plus après l'achat 0,00 %	De 0 \$ à 30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais d'acquisition reportés sont à taux fixe. Ils correspondent à un pourcentage du coût initial et sont déduits du montant vendu.</li> <li>Lorsque vous investissez dans le fonds, Gestion d'actifs Aston Hill inc. verse à la société de votre représentant une commission de 2,5 %. Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à Gestion d'actifs Aston Hill inc.</li> <li>Vous n'avez pas à payer les frais d'acquisition reportés modérés lorsque vous échangez des actions de série TA6 contre des actions d'un autre fonds d'investissement Aston Hill. Vous paierez des frais d'acquisition reportés lors de la vente du prochain placement.</li> <li>De manière générale, vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de vos actions chaque année sans frais d'acquisition reportés.</li> </ul>

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2015, les frais du fonds s'élevaient à 2,54 % de sa valeur, ce qui correspond à 25,40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b>	
Il s'agit du total des frais d'exploitation du fonds. Gestion d'actifs Aston Hill inc. a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	2,53 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b>	
Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,01 %
<b>Frais du fonds</b>	2,54 %

### Renseignements sur la commission de suivi

Gestion d'actifs Aston Hill inc. verse une commission de suivi à la société de votre représentant tant que vous possédez des titres du fonds. La commission de suivi est permanente. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Elle est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez :

- Frais d'acquisition initiaux – jusqu'à 0,75 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à 7,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.
- Frais d'acquisition reportés modérés – jusqu'à 0,40 % de la valeur de votre placement pour les trois premières années (1 % par la suite), ce qui correspond à 5 \$ pour chacune des trois premières années (10 \$ annuellement par la suite) pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des actions du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des actions que vous vendez ou échangez dans les 30 jours de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
Frais de substitution	Votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des actions que vous échangez contre des titres d'un autre fonds d'investissement Aston Hill.
Frais de reclassement	Lorsque vous substituez une série à une autre, Gestion d'actifs Aston Hill inc. exigera des frais de reclassement correspondant au montant des frais d'acquisition reportés modérés que vous auriez eu à payer si vous aviez fait racheter vos actions de série TA6.

#### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

#### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs Aston Hill inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs Aston Hill inc.  
77, rue King Ouest  
Bureau 2110, C.P. 92  
Toronto-Dominion Centre  
Toronto (Ontario) M5K 1G8

Téléphone : 416-583-2300  
Sans frais :  
1-800-513-3868  
Courriel : [info@astonhill.ca](mailto:info@astonhill.ca)  
[www.astonhill.ca](http://www.astonhill.ca)

Pour en savoir plus sur les fonds communs de placement, veuillez consulter la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).